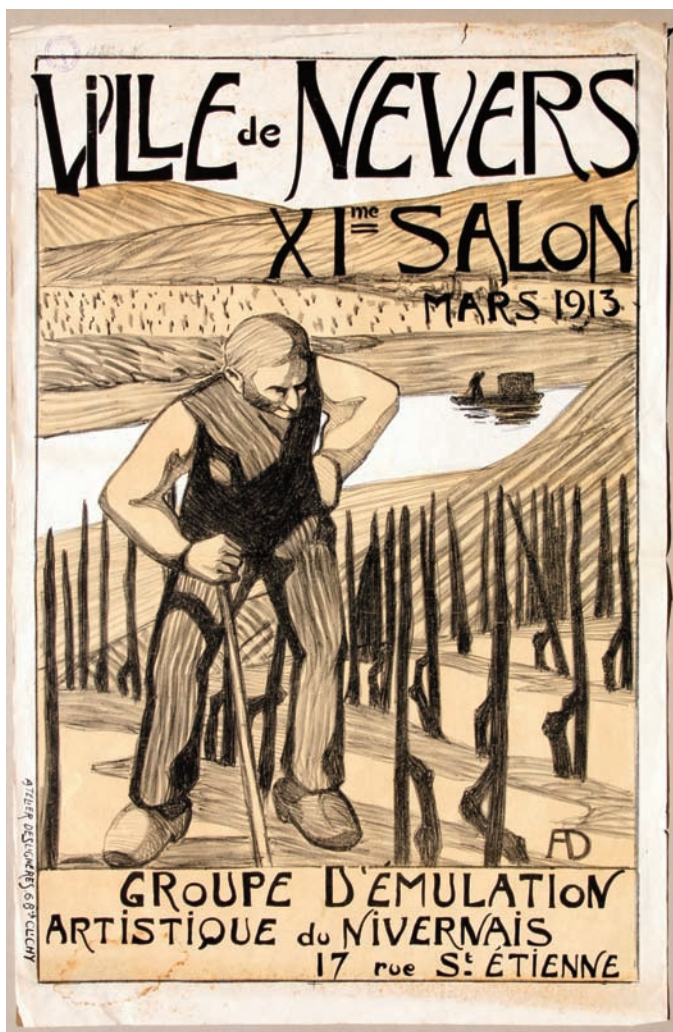


MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU NIVERNAIS

TOME XCI

2022



Éditeur

Société académique du Nivernais
4 rue Sabatier, 58000 Nevers

Directeur de la publication

Anne-Marie Chagny-Sève avec le concours
d'Élisabeth Barreau

Maquette

Bernard-Noël Chagny

Impression

Imprimerie Saviard, 58660 Coulanges-lès-Nevers

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2022

ISSN 0181-0561

La publication de ce tome des *Mémoires* a été rendue possible grâce à l'aide de la ville de Nevers et du Conseil départemental de la Nièvre que nous remercions très vivement.

Textes et illustrations sont publiés sous la responsabilité des auteurs des articles.



Photographie de couverture

Exposition de 1913 à Nevers du Groupe d'Émulation artistique

Affiche d'André Deslignères

Nevers, Médiathèque Jean Jaurès

Les vignobles des Vaux de Nevers du XV^e au XX^e siècle. Témoignages d'histoire

par

Élisabeth FRANC¹



Situation du vignoble de La Marche sur la carte
du canton de La Charité-sur-Loire, 1878

Les Vaux de Nevers, appellation géographique aux limites précises inscrites par Guy Coquille dans son *Histoire du Nivernais* (1595), sont « une des huit contrées principales du Nivernais depuis les Portes de Nevers jusqu'au plus près de La Charité ».

1. Professeur d'histoire.

Le vaste et beau vignoble admiré par Guy Coquille sur les coteaux qui longent et dominent la rive droite de la Loire au XVI^e siècle est plus ancien si on se réfère aux sources écrites : le vignoble urbain de Nevers est mentionné en 1194, des vignes à Marzy en 1360 « vente à Renaud fils de défunt Guillot et à sa femme Pétronille de la paroisse de Marzy, pour deux florins de Florence d'or bon et de légitime poids et quatre gros sous tournois, d'une pièce de vigne sise au territoire de Larry dans la paroisse de Marzy ».

L'histoire de la société viticole présente sur ces coteaux des Vaux de Nevers est connue dès le XIV^e siècle par les actes de notaires royaux résidant à Nevers². Elle prend fin au cours des deux dernières décennies du XX^e siècle. Les vignes de jadis des neuf paroisses devenues communes en 1789 (Chaulgnes, Garchizy, Germigny-sur-Loire, La Marche, Marzy, Parigny-les-Vaux, Pougues, Tronanges, Varennes-lès-Nevers), et celles de la ville de Nevers sont arrachées, « pauvres vignes si bien plantées qui eussent dû vivre éternellement » (Les frères Drouillet³).

La société viticole des Vaux de Nevers jusqu'en 1789

Elle est présente dans les trois ordres juridiques de la société nés au XI^e siècle

La première société viticole est ecclésiastique et nobiliaire, relais des propriétaires des *villae* gallo-romaines. Elle s'identifie aux grands propriétaires des vignobles paroissiaux morcelés en de très nombreuses petites parcelles. Citons par exemple en 1472, l'abbaye Saint-Martin de Nevers achète 68 hommées⁴ de vignes à Marzy sises sur la Côte de Conflans (2 hectares 89 ares 68 centiares). En 1709, deux frères vigneron de Marzy louent une parcelle de vigne d'une hommée (4 a 26 ca), « assise sur la fontaine Giraud paroisse de Marzy ». Parmi les propriétaires, on trouve l'évêque de Nevers dont les vignes sont situées aux Montapins, à Garchizy et à Varennes-lès-Nevers ; les abbayes de Nevers Saint-Étienne et Saint-Martin ; l'Hôtel Dieu et l'Hôpital général (hors les murs). Ils ne laissent pas en sommeil leur richesse, soit par des achats, des locations, des donations de laïcs ainsi que les seigneurs laïcs, comtes, ducs de Nevers, nobles (comme noble Claude Bouzitat de Nevers).

Une nouvelle société viticole prend son essor à Nevers et autour de Nevers, aux XIV^e et XV^e siècles. Elle appartient au tiers état urbain : bourgeois, artisans (menuisier avec l'exemple d'Adam Billault, marchand-hôtelier, marchand-voiturier), au tiers état rural (laboureurs-vignerons). Ses membres sont des

.....
2. Ils sont conservés au Musée de Marzy et aux Archives départementales de la Nièvre.

3. Voir « La vigne et le vin en Nivernais », n° 22 des *Annales des pays nivernais*, 1978.

4. Mesure agraire, une hommée correspond à la surface qu'un homme peut labourer en une journée.

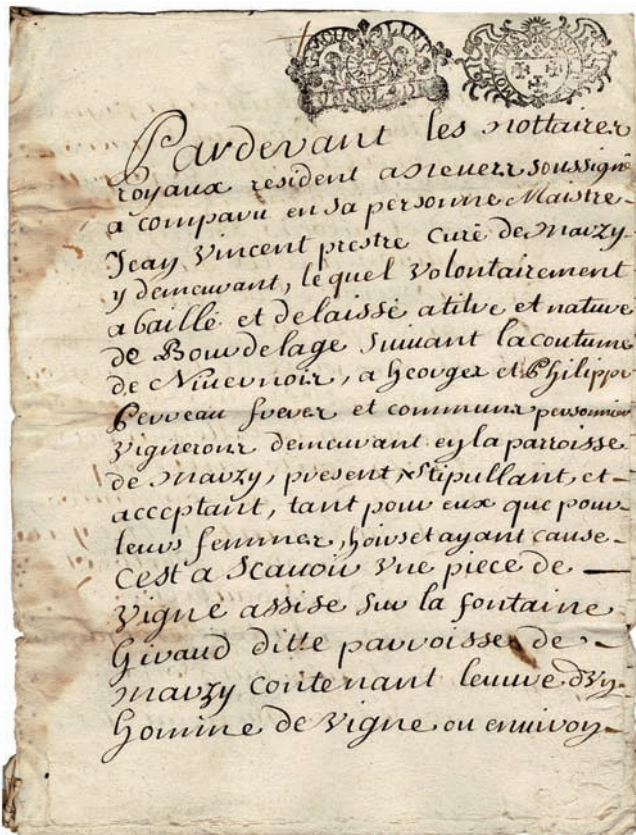
acheteurs, des bailleurs de parcelles de vignes, la Côte de Conflans à Marzy exposée au Sud est très recherchée.

Elle s'identifie au vigneron exploitant

C'est le manant qui domine dans ce ruban ininterrompu de vignes sur les coteaux de la Loire. En 1761, le montant de l'impôt royal du Vingtième payé par les paroisses de l'élection de Nevers est accompagné d'une information agricole répétitive pour toutes ces paroisses : « beaucoup de vignes », « médiocre terroir à seigle ».

Ces vigneron exploitants sont acheteurs, locataires de parcelles de vignes qui ont été « baillé[s] à titre et nature de bourdelage suivant la coutume du Nivernais ». La nature de ce bail est originale par sa durée sans limite (le vigneron au savoir reconnu est indispensable), et par trois types de redevances, l'une en argent, deux en nature (boisseaux de céréales et une poule).

Jusqu'en 1789, leurs travaux sont rythmés selon un calendrier inscrit dans deux coutumes écrites, une première en 1490 revue et corrigée par la « coutume réformée » de 1534.



Bail du 24 mars 1709

« à titre et nature et bourdelage suivant la coutume du Nivernais »

Musée de Marzy

Janvier 1858 : les effets de l'attentat d'Orsini à Menou, vus par le curé Pierre Teste

par

Jacques JARRIOT¹

Comme il l'indique lui-même au cours de son texte, c'est « conformément aux ordonnances du diocèse » que l'abbé Pierre Teste, curé de Menou de 1843 à 1869, entreprend la rédaction d'un « registre de paroisse » avec un double objectif : en premier lieu, il était demandé aux curés de retracer, autant qu'ils le pourraient, l'histoire de leur paroisse, puis surtout, dans un second temps, de consigner les événements qui se dérouleraient dans leur temps aussi bien que les observations qu'ils seraient amenés à formuler au sujet de leurs paroissiens et de leur vie quotidienne².

Bien qu'il s'en défende avec modestie, le curé Teste fait œuvre d'historien. Il s'est livré à un patient travail de documentation, précisant ses sources, parmi lesquelles nombre d'ouvrages anciens et principalement, les archives du château qui ont été mises à sa disposition (ce qui est d'autant plus intéressant pour nous que certaines ont disparu depuis lors, en particulier en 1940 au moment de l'occupation du château par l'armée nazie).

Dans la seconde partie du « registre », d'où sont tirées les lignes qui vont suivre, le curé Teste se révèle non seulement comme un observateur attentif et avisé de

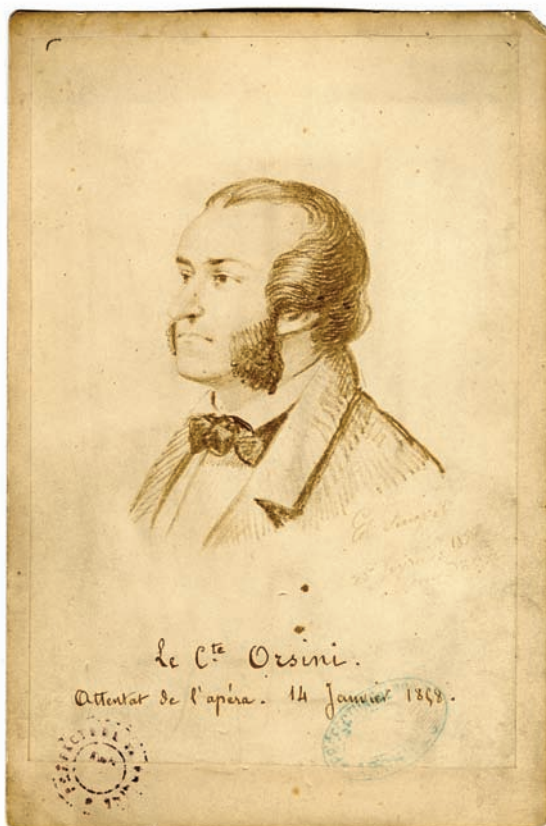
1. Ancien élève de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, agrégé et docteur en histoire, professeur honoraire du lycée de Rodez.

2. La tenue d'un « registre de paroisse » sous cette forme paraît se généraliser au cours du XIX^e siècle, à des dates sans doute différentes selon les diocèses. L'initiative en revient ici à monseigneur Dufêtre, l'évêque de Nevers de 1842 à 1860. Conservé maintenant au service des archives diocésaines (merci à madame Chagny pour son accueil et son aide), le « registre de paroisse » de Menou se présente sous la forme d'un ouvrage épais, aux pages couvertes d'une écriture fine et serrée, enrichies de notes, corrections et ajouts. La première page s'ouvre avec le cachet de l'église paroissiale (église Saint-Siméon stylite) et le paraphe P.T. du curé, accompagné de la mention manuscrite « fait en 9bre 1858 », date à laquelle il en entreprend la rédaction.

la vie du village et de ses habitants, mais il apparaît aussi en tant qu'acteur souvent passionné des luttes politiques de son temps.

Voici donc, à titre d'exemple, une page intitulée « Événements de 1858 ». Écrite plus tard, comme l'ensemble du « registre », cette page est consacrée aux répercussions de l'attentat d'Orsini sur la vie de l'Empereur Napoléon III, dans un lointain village nivernais³.

Pour mémoire, c'est devant la façade de l'opéra de Paris, où le couple impérial était attendu, que Felice Orsini, patriote italien, a lancé trois bombes le 14 janvier 1858 ; l'Empereur n'a pas été touché, mais on déplore 12 morts et 156 blessés.



Le comte Orsini

Archives de la préfecture de police de Paris, 0064M

3. Écrites une dizaine d'années après les faits qui sont relatés, ces pages s'appuient probablement sur des notes que l'abbé Teste avait pu prendre au moment des événements concernés, avec plus ou moins de précision et de régularité. Un souvenir a pu lui en rester, incertain ou imprécis, ce qui expliquerait des propos parfois confus, voire inexacts dès qu'il s'agit d'une date ou du contenu de paroles alors prononcées.



LES MÉMOIRES DE M. CLAUDE. — L'ATTENTAT D'ORSINI.

L'attentat

Extrait des *Mémoires de M. Claude*, chef de la police de sûreté sous le second Empire
Archives de la préfecture de police de Paris, 2126D

Pierre Malardier, une vie pour la République (première partie : 1818-1863)

par

Michaël Boudard¹

Né en février 1818 à Brassy (Nièvre), Pierre Malardier est l'une des personnalités politiques nivernaises marquantes du XIX^e siècle et c'est aussi, sans être un inconnu, du moins un homme assez peu connu². Un historien du Nivernais, Bernard Stainmesse, lui a consacré deux articles biographiques parus en 1965 et 1967 dans les *Mémoires de la Société académique du Nivernais*.

Mais, depuis plus de cinquante ans, aucune étude d'envergure n'a été entreprise alors même que de nouvelles archives sont apparues : parmi celles-ci, des cahiers manuscrits de Pierre Malardier provenant des fonds de la Société académique³ mais aussi des documents présents dans divers services d'archives en France et en Europe⁴. Il est donc temps de reprendre et d'affiner la biographie de Pierre Malardier.

1. La genèse d'un rouge (1818-1848)

En 1965, Bernard Stainmesse « expédiait » cette période avec une interrogation et une réponse franche : « Ce que furent ces trente années ? Autant dire que nous l'ignorons. Malardier appartient à ces milieux dont à peu près rien ne

.....
1. Chargé d'études documentaires aux Archives départementales de la Nièvre.

2. Depuis 2019, l'Association Pierre Malardier, créée à Lormes, a pour objectif de faire redécouvrir l'homme et son œuvre. Une journée d'études lui a été consacrée le 16 octobre 2021 à Lormes.

3. Ces archives sont en dépôt aux Archives départementales de la Nièvre et en cours d'inventaire (fonds coté 148 J). Ces cahiers sont présentés pour la première fois par Lucien Gueneau, président de la Société académique, en juillet 1907.

4. Nous avons obtenu des renseignements des Archives nationales, des archives d'État de Genève (Suisse), de services d'archives départementales (Aube, Deux-Sèvres, Creuse, Hauts-de-Seine, Loiret, Morbihan, Puy-de-Dôme), des villes de Bourges et de Neuilly-sur-Seine ainsi que de la mairie de Dun-les-Places. Nous les remercions vivement pour le travail de recherche effectué.

permet de suivre les individus. Il est d'origine populaire, né dans une famille nombreuse de petits ruraux ». Aujourd'hui, des archives que M. Stainmesse n'a pas pu consulter apportent des renseignements différents.

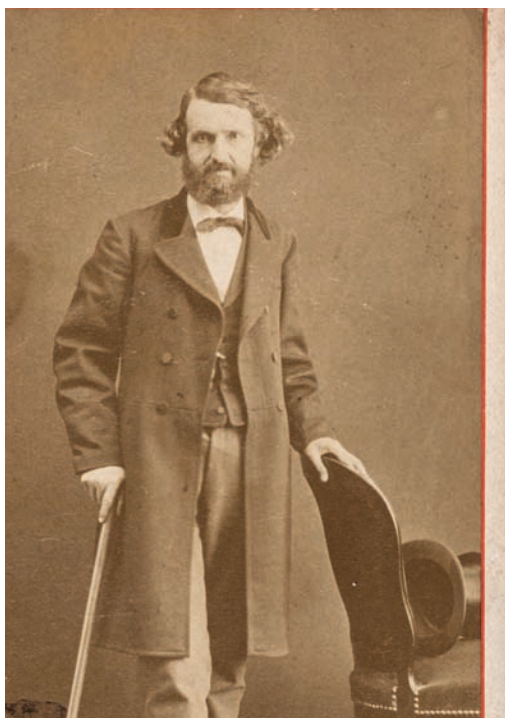


Photo 1 : Photographie de Pierre Malardier

(fin du Second Empire)

Paris, musée Carnavalet, site internet

Tout d'abord, la famille Malardier n'est pas défavorisée. Son père, Antoine, est élu conseiller municipal de Brassy dès 1834 et ce jusqu'à sa mort en 1850⁵. Or, durant la monarchie de Juillet (1830-1848), pour être électeur et éligible aux diverses élections, il fallait payer un impôt (appelé le cens d'où l'expression de suffrage censitaire). En 1834, la fortune d'Antoine Malardier évaluée en revenus est d'un montant de 300 francs, plus petite somme de tous les conseillers élus. Mais, ce n'est plus le cas en 1840 puisque ce montant est doublé. Et, en 1843, sa fortune évaluée en revenus est dorénavant de 1 000 francs. En 1841, le recensement de population de Brassy indique d'ailleurs qu'Antoine Malardier et sa famille ont deux domestiques à leurs côtés⁶.

Pierre Malardier quitte l'école de Brassy au début de la décennie 1830 et poursuit ses études au pensionnat de Lormes, dirigé par François Marie Desportes

5. Arch. dép. Nièvre, M 473 (élections municipales de Brassy).

6. Arch. dép. Nièvre, E Dépôt 037 Brassy, 1 F 2 : le recensement est daté du 8 juillet 1841.

et son épouse, Françoise Eulalie Bergeron⁷. En septembre 1836 s'ouvre pour Malardier une nouvelle page de sa vie : il quitte la Nièvre pour l'École normale de Bourges. À cette époque, le département nivernais ne possédait pas d'école pour former les instituteurs d'où cette nécessité de partir dans le département voisin du Cher. Pierre Malardier est l'un des six Nivernais admissibles et, comme un autre Morvandiau, Émiland Bain, de Dun-les-Places, il a été recommandé par Charles Heulhard de Montigny, originaire du Morvan, alors magistrat à la Cour royale de Bourges⁸.

L'École normale de Bourges est située dans le centre-ville, rue de Paradis (actuellement au n°15 de la rue Édouard Branly). Interne et bon élève, Pierre Malardier est primé lors de ses trois années d'études qu'il termine en 1839 avec l'obtention de son diplôme. C'est aussi à cette époque qu'il apparaît sur la liste pour le recrutement militaire : il demande une exemption pour ne pas effectuer son service militaire comme « membre de l'instruction publique » ce qu'il semble avoir obtenu⁹.

À la sortie de l'École normale, Pierre Malardier se voit proposer le poste de directeur de l'École primaire supérieure de Bourges. « J'étais malade, voulais rester libre » écrit-il et il le refuse. Revenu à Lormes, il devient sous-maître dans son ancien pensionnat pendant deux années et, en 1841, quitte ce poste. Pendant cinq longues années, Pierre Malardier ne travaille pas et vit avec sa sœur aînée et son beau-frère, Dominique Lepage, dans une maison perdue au fond des bois de la forêt de Breuil, située à l'est de la commune de Dun-les-Places.

Cependant, un événement inattendu lui permet de devenir instituteur dans ce village. En effet, après la révocation en décembre 1845 du titulaire François Pompon puis son remplacement provisoire par une institutrice, Pierre Malardier devient instituteur à la rentrée scolaire d'octobre 1846¹⁰. C'est aussi à cette période qu'un conflit l'oppose à l'abbé Baudiau, nommé peu de temps auparavant curé du village¹¹. Pierre Malardier écrit que « ma lutte avec M. le curé de D'hun fut cause que j'écrirai plus tard mon petit *Évangile* [...] : *L'Évangile* enfanta *Le Guide*

7. Lors de leur mariage à Lormes en novembre 1826, c'est cette dernière qui est institutrice, lui étant huissier royal. Il quitte ensuite ce métier pour enseigner et diriger ce pensionnat.

8. Arch. dép. Nièvre, 1 T 118. Charles Gilbert Heulhard de Montigny, né à Lormes le 10 novembre 1771, est député de la Nièvre durant les Cent-Jours et termine sa carrière en mai 1840 comme président de chambre à la Cour royale de Bourges. Il décède le 15 janvier 1872 à Lormes.

9. Arch. dép. Nièvre, R 1227, liste de tirage pour l'arrondissement de Clamecy (classe 1838, canton de Lormes), réalisé en mars 1839.

10. Arch. dép. Nièvre, série O (administration et comptabilité communales) : extrait d'une délibération du Conseil municipal de Dun-les-Places datée du 14 mai 1846. L'orthographe du nom de la commune a été modifiée à plusieurs reprises : au milieu du XIX^e siècle, on écrit D'hun-les-Places.

11. L'abbé Jacques-François Baudiau fera paraître en 1854 un ouvrage intitulé *Le Morvand, ou essai géographique, topographique et historique de cette contrée*.

La Nièvre muette : histoire d'une carte géographique singulière

par

Jean Marie LINSOLAS¹



Photo 1 : Carte muette en plâtre de la Nièvre
Arch. dép. Nièvre

Traditionnellement, les services d'archives ne conservent dans leurs collections que peu d'objets. À chacun son univers, aux musées, les objets, aux bibliothèques, les imprimés et aux archives, les manuscrits. Ce découpage caricatural est évidemment soumis à de nombreuses exceptions. Pour autant, les archivistes sont souvent démunis devant les objets ou les ensembles d'objets, entre déni et fétichisme.

.....
1. Directeur des Archives départementales de la Nièvre.

Description de la carte muette en plâtre du département de la Nièvre

Les archives départementales de la Nièvre conservent une carte de la Nièvre très singulière. Son support n'est pas le papier et elle est totalement muette. Il s'agit d'une grande carte en relief en plâtre qui ne porte absolument aucune mention écrite, ni sur la face, ni au revers. La représentation du territoire s'inscrit sur une base presque carrée d'environ 1,5 m de côté. Son épaisseur est de 3 cm pour le socle et le relief a une hauteur maximum de 5 cm, soit une épaisseur totale de 8 cm. Sa surface est dans un état de conservation particulièrement bon, elle semble n'avoir eu à souffrir d'aucun choc. Pour autant, le plâtre est sali et l'objet a dû souffrir de l'humidité et de la poussière. L'indice permettant de déceler le haut du bas est la présence de deux crochets métalliques pour la suspension de la carte à un mur. La largeur est donc de 148 cm et la hauteur de 140.



Photo 2 : Détail du relief

Arch. dép. Nièvre

Un graffiti en haut à gauche apporte la mention : « *Nièvre* ». Cette inscription, pas forcément très ancienne, n'est pas fautive. En effet, le département de la Nièvre se présente sous la forme d'un quadrilatère dont le côté droit, l'Est, est plus court que le gauche, l'Ouest. Cette forme est assez régulière mais sans grande spécificité.

On peut dater cet objet entre la création des départements en 1790 et le début du XX^e siècle.



Photo 3 : Détail d'une des deux attaches métalliques
Arch. dép. Nièvre

L'angle en bas à gauche est légèrement accidenté et on voit apparaître de la filasse. Cette fibre végétale est utilisée pour solidifier les moulages. L'observation nous permet de conclure que cette carte est un tirage, fait à partir d'un positif et d'un moule. La technique du moulage permet de créer une ou plusieurs épreuves, mais pour de telles dimensions elle nécessite l'intervention d'un professionnel.

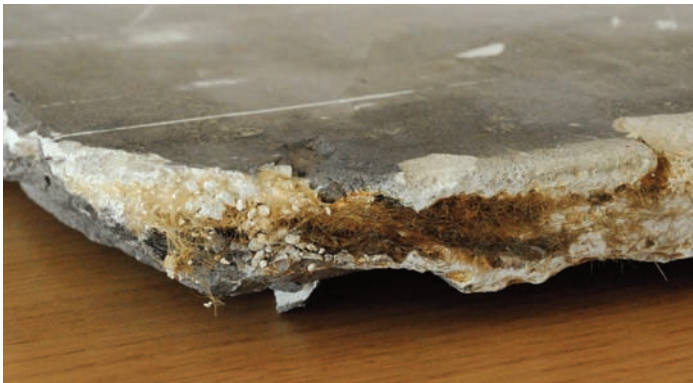


Photo 4 : Vue de l'angle en bas à gauche, la filasse est apparente
Arch. dép. Nièvre

Cette épreuve en plâtre ne semble jamais avoir été utilisée, ne portant aucune trace d'usure d'usage. Cependant, elle a peut-être été photographiée. En effet, le hasard d'une découverte d'une carte photographique du département des Vosges² (photo 5) dans un vide-grenier permet d'apporter une hypothèse. Cette carte muette en plâtre de la Nièvre a peut-être été réalisée afin d'être photographiée, les épreuves photographiques tirées à de nombreux exemplaires pour en assurer la diffusion.

.....
2. LES VOSGES, Photographie collée sur carton d'une carte muette en relief du département des Vosges. Elle est signée du capitaine Féraud-Giraud. Coll. part.

Georges Simenon et la Nièvre

par

Jean-Louis BALLERET ¹

La Nièvre dans la vie de Georges Simenon

Georges Simenon est né à Liège, le 13 février 1903. Son père est comptable chez un agent d'assurances et sa mère employée dans un magasin. Il effectue une scolarité normale jusqu'en juin 1918 (il a 15 ans) où, prétextant les problèmes de santé de son père qui l'empêchent de travailler et contre l'avis de sa mère, il décide d'arrêter ses études et de travailler.

Il effectue des petits boulots (apprenti pâtissier, commis de librairie) qui ne l'intéressent pas. Puis, tenté par l'écriture, il se présente en janvier 1919 au très conservateur journal *La Gazette de Liège* où, fait étonnant, il est engagé - à 16 ans - pour tenir la rubrique des faits divers. Le choix du directeur du journal était le bon car le jeune Simenon va montrer des dons exceptionnels de journaliste.

Les trois années qu'il passe au journal vont constituer pour lui une formidable expérience et nourrir l'imagination du futur romancier. Il est partout, écrit sur tout. Il explore les recoins de la grande ville, les dessous de la politique et des affaires, la délinquance. Il fréquente des artistes, bohèmes et quelques fois anarchistes.

Bref, il engrange dans sa mémoire - qui est excellente - une variété de personnages, de situations et d'histoires qui ressortiront, parfois longtemps après, dans son œuvre. Mais aussi, et c'est important, il se rôde à l'écriture. En effet, le récit de faits divers l'oblige à écrire de façon rapide et précise. Il faut être clair, concis, aller à l'essentiel. Ce sera sa marque de fabrique². Cette formation est intense

.....

1. Avocat honoraire, président de la Camosine.

2. Même si, comme il l'a raconté à plusieurs reprises, lorsqu'il rencontra Colette, directrice littéraire du journal *Le Matin* en octobre 1924 pour lui proposer des nouvelles, celle-ci, après les avoir lues, lui avait dit : «Trop littéraire, mon petit Sim ! Plus simple, toujours plus simple...». G. Simenon, *Mémoires intimes*, Presses de la Cité, 1981.

puisqu'en trois ans il écrit plus de cent cinquante articles sous le pseudonyme « G. Sim » et huit cents billets d'humeur sous le pseudonyme « Monsieur Le Coq ». Il écrit également un premier roman, *Au pont des Arches*, signé « Georges Sim ». En 1921 il rencontre et tombe amoureux de Régine Ranchon qui est peintre et qu'il surnomme « Tigy ».

Son père étant décédé le 28 novembre 1921, il décide de devancer l'appel et d'accomplir son service militaire d'un an, tout en continuant à écrire quelques articles pour *La Gazette*. À sa libération une époque se termine : il est temps pour Georges, qui a presque 19 ans, de faire comme beaucoup de jeunes artistes ou écrivains : « monter » à Paris. D'autant que sa compagne l'y pousse, qui voudrait, elle aussi, exercer son art dans la « ville lumière ».

Il arrive donc à Paris le 11 décembre 1922. Mais pas à l'aventure car il a obtenu des recommandations auprès du journaliste et écrivain d'extrême droite Binet-Valmer, qui a fondé en 1919 une association d'anciens combattants nationalistes « La Ligue des chefs de section et des soldats combattants » qu'il préside et qui cherche un secrétaire. Il est embauché mais il découvre vite que l'on n'attend de lui que des tâches subalternes sans intérêt (gratte-papier, coursier, etc.) et mal rémunérées (600 F par mois). Mais nécessité fait loi, d'autant que le père de Tigy n'acceptera qu'ils se marient que lorsque Georges gagnera convenablement sa vie. Il n'arrête donc pas d'écrire des articles et des contes qu'il cherche à placer dans les journaux, ainsi que des petits romans populaires.

Le plus intéressant de cet emploi vient du fait que Binet-Valmer lui parle du trésorier et financeur de la « Ligue », le marquis de Tracy³, qui est propriétaire d'un journal à Nevers et qui pourrait l'engager comme rédacteur avec, comme perspective, de devenir, au bout de deux ans, rédacteur en chef. Simenon réfléchit une dizaine de jours puis refuse : « Nous ne quittons pas Liège, écrit-il à sa compagne, pour nous enterrer dans un autre trou de province »⁴. Bon an, mal an, les parents de Tigy se laissent convaincre de la solvabilité de Georges et le mariage a lieu à Liège le 24 mars 1923 et elle peut venir s'installer à Paris où elle suit des cours de peinture.

Par ailleurs, une nouvelle opportunité de travailler pour le marquis de Tracy se fait jour, probablement - la date n'est pas certaine - en mai 1923, lorsque Binet-Valmer informe Simenon que le marquis cherche un secrétaire.

En effet ce dernier, qui menait jusque-là une vie insouciant et mondaine à Paris

3. Dans les écrits et interviews de Georges Simenon il est toujours question du « marquis de Tracy ». Il faut donc préciser qu'il s'agit en l'occurrence de Raymond Henrion Staal de Magnoncour d'Estutt de Tracy, dont le titre de noblesse est marquis de Tracy. Il est né à Paris le 29 juillet 1878 et décédé à Paray-le-Frésil (Allier) le 15 novembre 1947. C'est son grand-père Césaire, Flavien, Emmanuel Henrion Staal de Magnoncour qui avait épousé Marie, Elisabeth, Claudine d'Estutt de Tracy et réuni ces deux familles dans son nom.

4. Georges Simenon, *À la conquête de Tigy. Lettres inédites 1921-1924*, Julliard, 1995, lettre 139, 25 décembre 1922.

et dans ses châteaux, se trouve, par un concours de circonstances, confronté à de nouvelles responsabilités. Son père, qui gérait la fortune et le patrimoine familial, était décédé le 11 avril 1921. Son frère aîné, qui aurait dû reprendre le flambeau, était décédé en 1902. Enfin, il venait de se marier le 4 février 1922.

Ils se rencontrent à l'hôtel particulier du marquis, 37 rue de la Boétie (8^e arrondissement)⁵. Le jeune Sim -c'est comme ça qu'il l'appellera- fait bonne impression et il est engagé sur le champ avec un salaire de 800 F par mois. Deux conditions sont posées par le marquis : le suivre en province dans ses châteaux et à son journal et ne pas être accompagné de son épouse. Georges est un peu dépité, lui qui espérait passer beaucoup de temps à Paris près de son épouse et des journaux et éditeurs pour placer ses écrits. Mais il va réussir à contourner l'interdiction en installant Tigy dans des hôtels ou locations à proximité de ses lieux de villégiature afin de la rejoindre la nuit ! Et puis il expédiera ses écrits par la poste.



George Simenon à Paris en décembre 1922

Université de Liège, fonds Simenon

C'est une nouvelle vie qui commence pour ce jeune homme de 20 ans qui découvre un monde complètement inconnu de lui, un véritable monde de roman : celui de la haute et fortunée aristocratie française. Vie qu'il n'oubliera pas, dont il dira qu'elle l'a « fort intéressé »⁶ et dont il va faire son miel pour de futurs romans.

5. Georges Simenon a raconté cette rencontre dans *Un homme comme un autre*, Presses de la Cité, Paris, 1975, p. 69-71, et dans *Mémoires intimes*.

6. Roger Stéphane, *Portrait souvenir de Georges Simenon*. Entretien, RTF, coll. Portrait souvenir, 1963, p. 77.

**Dans les collections
de la Société académique...**

Guillaume Tollet, évêque constitutionnel de la Nièvre

par

Anne-Marie CHAGNY-SÈVE¹

Les collections, constituées de biens venant de la famille Gueneau et de dons effectués au fil du temps par des sociétaires, comportent des éléments très divers. Je propose de m'arrêter sur ceux qui concernent Guillaume Tollet (1735-1805). Sont conservés, en effet, d'une part une expédition du procès-verbal de son élection comme évêque constitutionnel le 23 février 1791, d'autre part, sa crosse et sa mitre.

1. Le contexte historique

Pendant l'ancien régime la France, fille aînée de l'Église, était majoritairement catholique, mais les relations entre l'Église et l'État sont durablement bouleversées pendant la période révolutionnaire. Une partie de l'esprit des Lumières passe dans les faits, c'est le triomphe de la raison, et le début d'une lutte contre le christianisme.

Le 26 août 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen marque les principes fondamentaux du nouveau régime, une simple référence à l'être suprême figure dans le préambule, et l'article 1, qui affirme l'égalité en droit, abolit de fait la société d'ordres composée du clergé, de la noblesse et du tiers état. Le clergé était un ordre privilégié, mais disparate. Évêques, abbés et dignitaires de l'Église sont souvent membres de la noblesse, tandis que les curés de paroisses, surtout dans le monde rural, les vicaires, les moines et religieuses sont plus proches du tiers état, ce que soulignent les cahiers de doléances. Une scission se produit au moment de la Révolution.

.....
1. Archiviste paléographe, directrice honoraire des Archives départementales de la Nièvre. Tous les clichés de cet article sont de B.-N. Chagny.

Dans les limites de la Nièvre actuelle, il y avait près de 400 paroisses et 410 prêtres, 28 couvents d'hommes comportant une centaine de religieux et 13 couvents de femmes comptant 210 religieuses².

Le 2 novembre 1789, sur une proposition de Talleyrand, évêque d'Autun et de certains cahiers de doléances, les biens de l'Église sont mis « à la disposition de la Nation » comme biens nationaux (c'est-à-dire confisqués), et l'État se charge en échange de la subsistance du clergé et des services d'enseignement et d'assistance, assurés jusque là par l'Église.

Le 13 février 1790, l'assemblée constituante interdit les vœux religieux au nom de la liberté, les moines et les religieuses sont donc amenés à disparaître.

Le 12 juillet 1790 est votée la Constitution civile du Clergé, que le roi Louis XVI a longtemps hésité à sanctionner (d'où une double date dans les actes : le vote et la sanction royale) ; elle prévoit une réorganisation religieuse, en harmonie avec la réorganisation administrative, dans un souci de rationalisation. Les diocèses de France passent de 135 à 85 (soit un diocèse par département), il y aura désormais une paroisse pour 6000 habitants. Évêques et curés seront élus par le même corps électoral que les administrations locales, celle du département pour l'évêque, celle du district pour les curés. L'évêque écrira au pape, qui ne joue aucun rôle, pour l'informer.

Le 27 novembre (décision approuvée par le roi en décembre), les prêtres doivent prêter serment de fidélité « à la Nation, à la Constitution, au Roi ».

Certains évêques protestent. Le clergé séculier est organisé comme un service public, devient un corps de fonctionnaires élus.

La mise en place de ces mesures commence fin 1790. Le pape attend et ne proteste qu'en mars-avril 1791, ce qui entraîne quelques rétractations parmi ceux qui avaient prêté le serment demandé. C'est le début du schisme entre clergé constitutionnel ou jureur, et clergé réfractaire, fidèle à Rome.

Dans l'ensemble, la Nièvre est plutôt constitutionnelle, comme le centre de la France où la pratique religieuse est irrégulière. On possède les chiffres pour les curés de sept districts : 240 prêtent serment, certains ajoutent « dans tout ce qui ne sera pas contraire à la foi », 120 le refusent. Dans les villes, les curés refusent majoritairement ce serment. Les onze paroisses de Nevers sont réduites à quatre. Dans les campagnes, les curés plus isolés, attachés à leurs paroisses et ne voulant pas les quitter, sont nombreux à prêter serment, environ 2/3 du clergé rural. Mais quand le curé réfractaire reste, les paroissiens lui sont fidèles.

2. L'élection de Guillaume Tollet comme évêque

Guillaume Thollé, né à Moulins-Engilbert en 1735, est issu de vieilles familles de la bourgeoisie moulinoise. Il fait ses études au séminaire de Nevers alors dirigé par des Jésuites. En 1760, il est nommé vicaire de Vandenesse, il signe alors

2. Maurice Valtat, *Aspects de la Nièvre à la fin de l'Ancien Régime*, Dossier du service éducatif des Archives départementales, n° 1, Nevers, 1977.



Photo 1 : Le procès-verbal de 1791, couverture
Arch. dép. Nièvre, 148 J

Thollet, puis Tollet en 1772. En 1763, il est vicaire à Saint-Étienne de Nevers, puis devient professeur en 1764 au collège de la Flèche, en 1767 au collège de Nevers. Il retourne à Vandenesse comme curé en 1773. L'abbé Dasse le décrit ainsi : « D'une taille moyenne, d'une figure avenante et douce, M. Tollet avait un caractère gai, ouvert, aimable. Il était savant, aimait les livres, se montrait libéral et aumônier³, habitué à une extrême sobriété. Il avait des connaissances en médecine, du goût pour la musique, chantait bien et même jouait agréablement du violon, au son duquel il faisait danser ses paroissiens devant la terrasse du jardin de la cure »⁴. Il était aimé et estimé.

3. C'est-à-dire généreux, faisant l'aumône.

4. Abbé Joseph Dasse, *Guillaume Tollet, évêque constitutionnel de la Nièvre pendant la Révolution*, Nevers, 1905, p. 16.

**Dans les collections
de la Société académique...**

Les élections du 13 mai 1849 vues par Pierre Malardier

Texte présenté et annoté par

Michaël BOUDARD¹

Introduction

Dans le riche fonds de la Société académique du Nivernais déposé aux Archives départementales de la Nièvre (coté 148 J) se trouvent des archives relatives à Pierre Malardier. Parmi celles-ci, on peut relever deux cahiers manuscrits autographes, le premier composé de 26 pages et le second de 56 pages. Écrits durant l'année 1850 lorsque Pierre Malardier était en prison, leur intérêt est majeur : s'il parle de sa vie passée et de sa famille, il consacre également de nombreuses pages à la période d'avant et d'après les élections législatives du 13 mai 1849 dans la Nièvre.

De ce « voyage au centre de la Nièvre », qui est son refuge provisoire durant quelques jours, Pierre Malardier fait un récit de ce qu'il a entendu et vu durant la période qui précède cette élection et le jour même, élection marquée par la victoire retentissante de la liste des républicains d'extrême gauche : six élus sur sept dont Pierre Malardier, élu en sixième position devant le seul élu de la liste de droite, Dupin aîné. Le rôle des marchands ambulants, vecteurs de la propagande des « démoc-socs », mais aussi de personnalités locales (ici le maire Grizard) sont mis en avant dans l'écrit de Pierre Malardier.

Pour une meilleure compréhension, nous avons choisi de scinder ce texte dense en plusieurs parties non délimitées dans le manuscrit (photo 1).

1. Chargé d'études documentaires aux Archives départementales de la Nièvre.

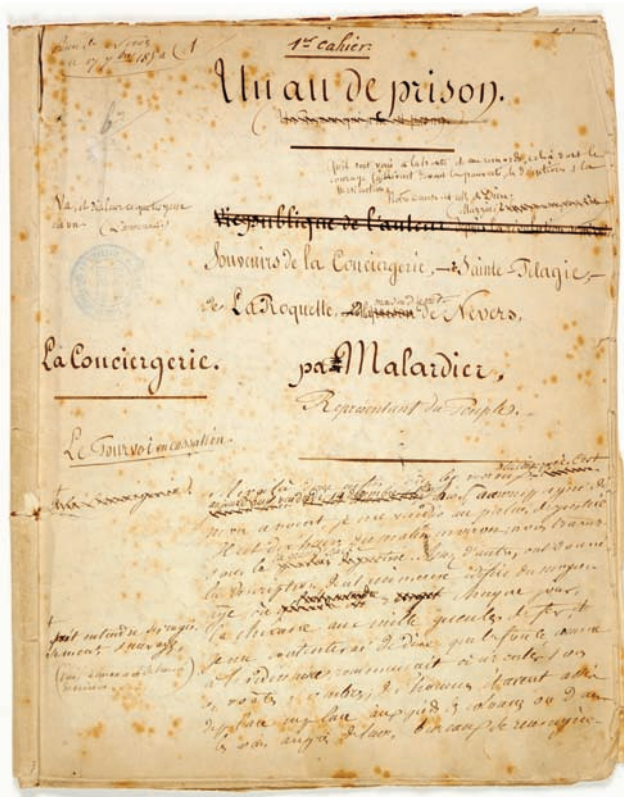


Photo 1 : Première page d'un cahier manuscrit,
 « Un an de prison, par Pierre Malardier, représentant du peuple »
 Arch. dép. Nièvre, 148 J

Du Morvan au centre de la Nièvre : les pérégrinations de Pierre Malardier

« Extrêmement inquiet au sujet du mouvement électoral, je pars un beau jour de D'hun-les-Places où il m'était presque impossible d'avoir des nouvelles et je vais à Lormes. Là, un huissier me remet un mandat de comparution devant le juge d'instruction de Clamecy pour le jeudi : je me rends à Clamecy. Craignant d'être arrêté et apprenant que le lendemain, il devait y avoir à Nevers une réunion des délégués de tous les cantons afin de pourvoir au remplacement de l'un de nos candidats démissionnaires², je laisse là mon juge d'instruction et son mandat et je suis J. Miot à Nevers ; j'y trouvai tous mes amis réunis ainsi que Félix Pyat³ avec qui je fis connaissance.

2. Ce candidat démissionnaire était un certain M. Pigeon, docteur à Corvol-l'Orgueilleux. Le 15 avril 1849, il faisait partie de la liste des sept candidats choisis par le Comité démocratique de la Nièvre. Des dissensions, dont Malardier ne parle pas, ne permettent pas de désigner clairement un remplaçant entre deux candidats, M. Mouton et M. Guerbet. C'est finalement à cause de cette dispersion des voix que Dupin aîné sera élu.

3. Félix Pyat, originaire du Cher, avocat et journaliste à Paris, a été élu député du Cher en 1848.

On lui donna le lendemain un magnifique banquet. Je ne dus pas y assister. Mes amis craignant que la justice ne me fit mettre la main au collet et qu'elle voulût renouveler ainsi la scène d'Ulysse Pic à l'époque des élections de la Constituante, afin de faire échouer notre liste, mes amis, dis-je, m'engagèrent à quitter Nevers et à m'aller ensevelir dans une retraite sûre, jusqu'à ce que les élections fussent terminées⁴. Je cédai à ce conseil qui me parut fort sage, bien que je n'aie jamais aimé à me cacher. Un ami sûr, chaud républicain et maire d'une commune située au centre du département, m'offre sa maison comme un asile excellent : j'accepte sa proposition. Et le soir, à deux heures de l'après-midi, je pars seul à pied ; je n'avais aucun bagage et la voiture publique devait me prendre sur la route de Château-Chinon. Le temps était magnifique, la chaleur un peu étouffante quoique le soleil descendait peu à peu à l'horizon ; j'avais bien fait deux bonnes lieues lorsque, fatigué et la gorge pleine de poussière, j'arrivai au coin d'un bois ; je m'étendis avec volupté sur de l'herbe touffue sur le bord de la route, à l'ombre des buissons.

La rencontre avec un marchand ambulant « démoc-soc »

Un quart d'heure s'était à peine écoulé qu'un marchand ambulant arriva avec une espèce de voiture couverte en grosse toile blanche, selon l'habitude de la campagne, et traîné par un beau mulet. Le patron, nommé Michel, était un des nôtres, il se pencha de mon côté en appliquant un bon coup de fouet à son mulet et me reconnût ; il savait où j'allais. "Allons, venez, me dit-il au lieu de prendre la route de Saint-Saulge qui est à quelques pas d'ici, nous suivrons celle de Château-Chinon, cela ne vous détournera guère ; vous coucherez chez moi et, demain, je vous conduirai à votre destination" (photo 2).

Je ne me fis pas prier, je saute sur la voiture et nous voici tous les deux, Michel et moi, assis sur le devant de la voiture, un peu courbés, lui sur une espèce de caisse en bois contenant des marchandises, moi sur le sac d'avoine et sur la limousine me servant d'oreiller. La nature avait une physionomie enchanteresse ; nous traversâmes des campagnes et des forêts magnifiques ; les riches plaines des Amognes se déroulaient autour de nous ; le mulet allait au pas ou au petit trot ; nous causions, le temps se passait gaiement ; nous descendîmes plusieurs fois sur la route dans les auberges. Michel était fort bien accueilli partout. Un marchand ambulant, c'est une gazette vivante ; et puis, nous revenions de la capitale du Nivernais, les laboureurs accouraient pour nous demander des nouvelles. Michel s'informait à son tour de ce qu'on pensait de la liste rouge. Ces braves gens qui ne me connaissaient pas s'exprimaient très librement sur mon compte et ce qu'ils disaient ne me déplaisait pas du tout. Je gardai bien l'incognito seulement, j'avais quelque-

4. Ulysse Pic, à la suite de troubles qui se sont déroulés à Nevers le 18 avril 1848, cinq jours avant les premières élections de la nouvelle République, fut contraint de quitter la Nièvre pour le Cher.

Société académique du Nivernais

Conférences et sorties 2021

Pendant cette année 2021, nos activités ont encore été limitées par les conditions sanitaires.

- Samedi 11 septembre, à 15 heures, au musée municipal Gautron du Coudray, à Marzy, visite de l'exposition « **Les vignobles des Vaux de Nevers du XV^e au XX^e siècle. Témoignages d'histoire** », commentée par Mme Elisabeth Franc, membre du Conseil d'administration de la Société académique et présidente des Amis du musée de Marzy.

Dans cette exposition est présenté un pot en faïence appartenant à la collection de notre Société, déposée au musée des Beaux-Arts et de la Faïence de Nevers. Cette visite a été suivie d'une dégustation, très appréciée, provenant des trois derniers producteurs des vins de Marzy.

- Samedi 19 septembre, dans le cadre des journées européennes du Patrimoine, les Archives départementales ont présenté à Lormes divers documents dont **un manuscrit de Pierre Malardier (1850)**, ancien député de la Nièvre, appartenant aux archives de notre Société qui sont déposées aux Archives départementales.

- Samedi 2 et dimanche 3 octobre, à Paray-le-Monial
Colloque de l'Association bourguignonne des Sociétés savantes « **Rites et pratiques religieuses en Bourgogne** » ; seize communications ont été présentées (un sociétaire est intervenu) et plusieurs visites organisées.

- Samedi 9 octobre, en partenariat avec les Archives départementales de la Nièvre, conférence de l'historien M. Stéphane Kronenberger, chercheur associé à l'Unité de Recherche Migrations et Société, université de Nice Sophia Antipolis, « **Histoire de l'immigration en Bourgogne-Franche-Comté aux 19^e et 20^e siècles** », en complément d'une exposition sur le même thème, dont il était l'auteur, présentée aux archives en février 2020. Cette conférence avait été repoussée en raison du confinement.

- Dimanche 14 novembre, au théâtre municipal de Nevers, manifestation intitulée « **À la découverte de Georges Simenon** », animée par M. Joël Talon, président de l' Association « Simenon en Bourbonnais », en présence de M. Jacques Tréfouël, réalisateur du film documentaire « Simenon, Maigret et le Marquis » projeté en ouverture ; ce documentaire présente la période que Georges Simenon a passée dans la Nièvre et l'Allier en tant que secrétaire du Marquis de Tracy.

Le Conseil d'administration

Table des matières

- Propos en marge, <i>par Anne-Marie Chagny-Sève,</i>	p. 5
- Les vignobles des Vaux de Nevers du XV^e au XX^e siècle. Témoignages d'histoire, <i>par Élisabeth Franc,</i>	p. 7
- Janvier 1858 : les effets de l'attentat d'Orsini à Menouvus par le curé Pierre Teste, <i>par Jacques Jarriot,</i>	p. 19
- Pierre Malardier, une vie pour la République, (première partie : 1818-1863), <i>par Michaël Boudard,</i>	p. 29
- La Nièvre muette : histoire d'une carte géographique singulière, <i>par Jean Marie Linsolas,</i>	p. 45
- Georges Simenon et la Nièvre, <i>par Jean-Louis Balleret,</i>	p. 57
- Dans les collections de la Société académique...	
- Guillaume Tollet, évêque constitutionnel de la Nièvre, <i>par Anne-Marie Chagny-Sève,</i>	p. 77
- Les élections du 13 mai 1849 vues par Pierre Malardier, <i>par Michaël Boudard,</i>	p. 89
- Conférences et sorties 2021,	p. 101
- Note de la trésorière, <i>par Élisabeth Barreau,</i>	p. 103